

## Cession d'un terrain à l'Etat, secteur des Hauts du Chazal

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le secteur des Hauts du Chazal accueillera en septembre 2011 la totalité de l'UFR Médecine - Pharmacie. Ce déménagement doit s'accompagner de la création d'un parking qui sera à terme mutualisé avec le CHU propriétaire d'une parcelle attenante.

La Ville de Besançon étant propriétaire du terrain nécessaire à l'Etat pour réaliser ce parking, il a été convenu qu'elle le cèderait gratuitement.

Il s'agit des parcelles communales cadastrées section MN n° 137-139-141-144. D'une contenance totale de 11 651 m<sup>2</sup>, elles sont classées en zone UG du PLU.

La valeur vénale de ces parcelles a été estimée à 337 500 € par France Domaine.

Conformément à la convention de financement approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2009, 337 500 € ont été déduits du fonds de concours de la Ville prévus au contrat de plan Etat-Région pour l'opération UFR Médecine - Pharmacie.

Les frais d'acte seront à la charge de l'Etat.

Cette propriété communale est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P65313.

### Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette cession, à titre gratuit
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.*